



Secteur

Médico-
social

**Point information sur
demande de RDV
individuel**

Certification

D.E.A.E.S

Accompagnant Educatif et Social

2024 – 2026



A



18 mois



Indicateurs 2021-2023 :

17 apprenants présentés au diplôme

Taux de réussite : 88.2%

Taux de satisfaction : 100%

Taux d'insertion : 83%

Taux d'insertion dans le métier visé :

86 %

Diplôme d'Etat d'Accompagnateur Educatif et Social de Niveau V.

Formation proposée uniquement en Apprentissage et Contrat de Professionnalisation.

Code RNCP : 36004 DE -Accompagnateur Educatif et Social

Nom du certificateur : Ministère chargé de la Solidarité

Date d'enregistrement RNCP : 04/11/2021

Date Echéance de l'Enregistrement France compétences : 01/09/2026

Décret no 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36004/>

Conditions

- **Prérequis pour intégrer la formation :**

Admission en formation selon le règlement d'admission. : sélection sur dossier + épreuve orale d'admission.

Formation tous publics sans discrimination, accessible dès 17 ans. Absence de prérequis pour le niveau scolaire.

Participer à une réunion d'information.

Documents à transmettre : Attestation de prise en charge complétée et signée par l'employeur pour les salariés hors apprentissage, ou attestation d'emploi en contrat d'apprentissage complétée et signée, ou l'attestation de prise en charge pour les CIF/CDI ou CIF/CDD ou tout autre dispositif de prise en charge de la formation.

Plan de recrutement consultable sur le site internet.

- **Délai d'accès :** cf. plan de recrutement disponible sur notre site internet : www.lyceeduguiers.fr
- **Conditions de réussite :** L'assiduité en cours (avoir suivi les 567h de cours théorique), l'investissement en entreprise sont les clés de la réussite pour ce diplôme et avoir réussi l'AFGSU niveau 2.

Débouchés

- **Poursuites d'études :**

Accessibilité aux formations : DE moniteur DE éducateur, DE éducateur spécialisé, DE aide-soignant, certification spécialité AES et après expérience sur le champ du secteur médico-social : accessibilité à la VAE.

Il est possible de valider un ou plusieurs domaines de compétences et plus tard, finaliser le diplôme. A ce jour, validité à vie.

- **Secteurs d'activités :**

L'accompagnant éducatif et social est un salarié employé par des organismes publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, oeuvrant notamment pour le maintien à domicile ou le suivi personnalisé au sein des établissements ou services médicosociaux ou dans des établissements d'enseignements ou de formation

- **Type d'emplois accessibles :**

Aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de vie scolaire collectif

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, les apprenants seront capables de se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale, d'accompagner les personnes vulnérables en situation de handicap dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie tant sur le plan physique, psychique que social, dans le quotidien et la proximité, de coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés et de participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

Moyens techniques et pédagogiques

Ateliers pédagogiques personnalisés, groupe d'analyse de la pratique, power point, exposés, photo-images, échanges entre stagiaires, exercices, témoignages, témoignage de professionnels présentant leurs métiers, plateau technique, ...

Suivi en stage/employeur assuré par l'équipe pédagogique,

Individualisation des parcours avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion,

Livret d'apprentissage afin de développer la relation tripartite (entreprise/centre de formation/apprenant)

- **Une équipe pédagogique expérimentée** : Nos formateurs sont tous des professionnels confirmés du milieu socio-éducatif et/ou paramédical.

Organisation de la formation

Durée et rythme de l'alternance

Formation continue ou en apprentissage : cycle de 18 mois du 12 septembre 2024 au 12 Mars 2026.

-Durée du parcours complet en apprentissage : 594 heures en CFA + 65 semaines en apprentissage dans une structure d'accueil + 140 heures de stages.

-Voie par formation continue soit :

Salariés de structures médico-sociales ou salariés en contrat de professionnalisation. Stagiaires en CIF/CDI ou CIF/CDD ou dispositif de financements.

Dispenses et allègements possibles en fonction des diplômes antérieurs : demandez-nous !

Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.

- **Evaluation finale**

Validation de blocs de compétences tout au long de la formation par des évaluations écrites, orales ou pratiques Les résultats sont soumis à la DREETS pour validation finale.

Examens écrits pour les BC1 et BC5 - soutenance orale pour les BC2, BC3, BC4 et contrôle continu ponctuel.

Support important pour la certification : le livret DREETS regroupant les certifications de la formation théorique avec les commentaires de formation mais également les certifications de la formation pratique.

En cas de non-obtention de certains blocs de compétences du diplôme, merci de nous contacter pour connaître les possibles pour valider (formation ou VAE).

Programme de formation

A la fin de la formation l'apprenant sera capable de :

- **Modules de formation :**
- **BC1 :** Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (Épreuves écrites 2h00 coef. 2 + orale Coef. 1)
- **BC2 :** Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (Épreuve orale - étude de cas à partir d'un sujet tiré au sort : préparation 30' + soutenance 30' - Coef. 1)
- **BC3 :** Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne (Épreuve orale 30' – Coef 1)
- **BC4 :** Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (Épreuve orale 30' – Coef 1)
- **BC5 :** Travailler en équipe pluri professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (Épreuve écrite 1h30 Coef. 1)
- **Attestation de Formations aux Gestes et Soins d'Urgence (niv. 2) :** obtention obligatoire pour la présentation au Diplôme d'Etat
- **Sensibilisation en Langue des Signes Française** en option 100% : 1er module de 27h00

Financement

Coût de la formation :

Voie Formation Continue **sans limite d'âge.**

Voie Apprentissage : **limite d'âge 29 ans**, ou plus avec notification RQTH valide, Prise en charge NPEC moyen dans le privé : 7 589 €/an

Financement contrat de professionnalisation/ contrat aidé :

° pour les établissements de droit privé, 9 088.2 €/18mois (cofinancé par l'OPCO ou CPF...) pour les établissements de droit privé, ° pour les établissements publics, demandez un devis.

Vous êtes salarié ou demandeur d'emploi :

- Prise en charge de la formation dans le cadre du plan de formation de votre employeur
- Prise en charge de la formation à la suite de l'examen d'un dossier CPF/CDI ou CPF/CDD : consultez vos droits.
- Prise en charge de l'employeur par son OPCO (exclusivement sous statut privé ou associatif), signataire avec vous d'un contrat de professionnalisation.

Rémunération des apprentis

Le barème des salaires d'un apprenti pour 2024 bénéficie de la nouvelle **augmentation du Smic**, au 1er janvier 2024. Le barème en vigueur depuis cette date figure dans le tableau ci-dessous :

Salaire mensuel minimum d'un apprenti en 2024					
Année d'exécution du contrat		Moins de 18 ans	18-20 ans	21 -25 ans	26 ans et plus
1ère année	En pourcentage du Smic	27%	43%	53%	100%
	En montant €	477,07	759,78 €	936,47 € (ou 53% du minimum conventionnel si + élevé)	1.766,92 € (ou minimum conventionnel si + élevé)
2ème année	En pourcentage du Smic	39%	51%	61%	100%
	En montant €	689,10	901,13 €	1.077,82 € (ou 61% du minimum conventionnel si + élevé)	1.766,92 € (ou minimum conventionnel si + élevé)
3ème année	En pourcentage du Smic	55%	67%	78%	100%
	En montant €	971,81	1.183,84 €	1.378,20 € (ou 78% du minimum conventionnel si + élevé)	1.766,92 € (ou minimum conventionnel si + élevé)

sources : Calculs TSMF, décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis, valeur du Smic au 1er janvier 2024

Rémunération d'un contrat de professionnalisation :

Vous êtes salarié ou demandeur d'emploi :

- ° Prise en charge de la formation dans le cadre du plan de formation de votre employeur
- ° Prise en charge de la formation à la suite de l'examen d'un dossier CPF/CDI ou CPF/CDD : consultez vos droits.
- ° Prise en charge de l'employeur par son OPCO (exclusivement sous statut privé ou associatif), signataire avec vous d'un contrat de professionnalisation.

La grille de salaire minimum qui en découle est la suivante, à compter du 1er janvier 2024, date de la dernière revalorisation du Smic :

Salaire mensuel minimum d'un contrat pro en 2024					
Âge du salarié			Moins de 21 ans	De 21 ans à 25 ans inclus	A partir de 26 ans
Niveau de départ	Bac minimum (y.c. master, licence, titre d'ingénieur)	En % du Smic	65%	80%	100% du Smic ou 85% du salaire minimum conventionnel (montant le + élevé à retenir)
		En montant €	1.148,50	1.413,54 €	1.766,92 € (100% du Smic brut)
Niveau inférieur		En % du Smic	55%	70%	100% du Smic ou 85% du salaire minimum conventionnel (montant le + élevé à retenir)
		En montant €	971,81	1.236,84 €	1.766,92 € (100% du Smic brut)

Sources : calculs Toutsurmesfinances.com, décret n°2008-244 du 7 mars 2008, valeur du Smic au 1er janvier 2024

Pour les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, si la convention collective est plus favorable au salarié, celle-ci doit être appliquée.

Informations pratiques

Lieu de formation :

Lycée privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

Service Formation Continue : Tel. 04 76 37 21 20 – Poste n° 4 / Email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

Site internet (renseignements et préinscriptions) : www.lyceeduguiers.fr

Directrice Adjointe en charge du CFC/CFA : Mme ROUX Mylène – Tel. Direct 04.76.06.89.14 / email : mylene.roux@lyceeduguiers.fr

Référente Formation : Mme POURCEL Anne-Laure – email : formation-continue@lyceeduguiers.fr



Référente handicap : Mme POURCEL Anne-Laure

Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage étant donné son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations : accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

Effectifs : 12 apprenants minimum - 20 maximum **Horaires**

: 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Possibilité de restauration sur place (self ou salle hors sac) et d'**internat** : nous contacter pour plus de précisions.

Matériel nécessaire pour la formation : Clé USB, matériel prise des cours, ordinateur accepté